

Date de la convocation : **06 octobre 2014**

Date d'affichage : **06 octobre 2014**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON
Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS,
Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX.

Absents excusés : Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Une minute de silence a été faite en hommage d'Evelyne DE LAZZER, décédée le 28 septembre dernier.

Le Maire informe que c'est la première réunion du conseil municipal et souhaite à l'ensemble un bon travail.

PRESENTATION D'ANNA GOY, COORDINATRICE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Anna GOY fait part à l'ensemble des membres de son parcours professionnel et présente son travail de coordinatrice.

Elle a été embauchée à compter du 4 août dans les communes de Marboz, Beaupont, Domsure et Bénvy. Elle est présente sur la commune de Marboz (les lundis et vendredis), sur la commune de Bénvy (les jeudis) et sur le RPI Beaupont-Domsure (les mardis). Elle s'occupe du recrutement de l'équipe d'animation, des intervenants, de la mise en place des activités, des inscriptions et des plannings.

Un site internet a été mis en place pour les inscriptions et les informations diverses sur les activités :

tapmarboz.wix.com

Un bilan de la première période est donné : 84 enfants ont participé aux TAP. Un très bon retour de la part des animateurs et des enfants. L'organisation des TAP est très appréciée des familles et fonctionne bien.

Les animations pour la première période étaient : le ping-pong, le théâtre, land'Art, autour du dessin, la fabrication de jeux extérieurs, les Jeux sportifs et coopératifs.

Les animations pour la deuxième période seront jeux du patrimoine, jeux de mimes, perles écologiques, la création de Noël, la musique et la zumba

Un questionnaire est disponible sur le site pour connaître les attentes et ressentis des parents.

Pour information, la prévision budgétaire évaluée sur l'année est de 20 000 €.

Des subventions seront versées à la commune :

- par le fond d'amorçage de l'Etat (50 € par enfant scolarisé),
- ASRE (Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs) aide de la CAF de 0.50 € / heure / enfant avec un plafond de 54 € / an et par enfant.
- par le conseil général de 60 % sur le salaire de la coordinatrice des TAP (Anna GOY).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre est approuvé sans remarque.

INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS

Monsieur le Maire :

☞ rappelle la réunion du 10 octobre 2014 dans laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et de quatre Adjoints.

Ont été élus :

- **Maire :** Patrick BAVOUX
- **1er Adjoint :** Maurice MARECHAL, responsable de la communication et des finances
- **2ème Adjoint :** Christophe TEILLARD, responsable de la voirie, de la sécurité routière, de l'environnement et de l'agriculture.
- **3ème Adjoint :** Didier CHARVET, responsable des affaires scolaires, centre de loisirs, des associations, de la culture, des loisirs et du sport,
- **4ème Adjoint :** Bruno BUIRON, responsable des bâtiments communaux, de l'urbanisme et de l'assainissement.

☞ donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints.

Pour la tranche de 500 à 999 habitants à laquelle appartient la commune de Bény, l'indemnité maximale :

- du Maire peut, être égale à 31 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- des Adjoints peut, être égale à 8.25 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par ailleurs (art. L.2123-24), l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser ce maximum, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de fixer le montant des indemnités allouées aux élus, à compter du **11 octobre 2014** comme suit :

- . Maire : 20 % de l'indice 1015,
- . 1^{er} Adjoint : 12.25 % de l'indice 1015 (8.25 % + 4% du Maire),
- . 2^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015,
- . 3^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015,
- . 4^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire explique le rôle de chaque commission communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PRECISE que le Maire est président, responsable de chaque commission

DECIDE de mettre en place les commissions communales suivantes dans leur fonction municipale

COMMISSION BATIMENTS

Vice-président : Bruno BUIRON

Membres : Laurence BAVOUX, Yann BERTHILLIER, Antoine GROS, Bruno GAILLARD et Gaëtan PERRON

COMMISSION VOIRIE-SECURITE ROUTIERE

Vice-président : Christophe TEILLARD

Membres : Françoise CASTEL, Bruno GAILLARD, Antoine GROS, Gaëtan PERRON et Jean-François POUPON

COMMISSION LOISIRS – CULTURE – SPORT- ASSOCIATIONS

Vice-président : Didier CHARVET

Membres : Laurence BAVOUX, Yann BERTHILLIER, Jocelyne GAILLETON, Christelle GLASSON et Jean-François POUPON

COMMISSION URBANISME – PLU – ASSAINISSEMENT

Vice-président : Bruno BUIRON

Membres : Jocelyne GAILLETON, Antoine GROS, Maurice MARECHAL, Gaëtan PERRON et Jean-François POUPON

COMMISSION COMMUNICATION

Vice-président : Maurice MARECHAL

Membres : Laurence BORNEAT, Bruno BUIRON, Didier CHARVET, Christelle GLASSON et Christophe TEILLARD.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Vice-président : Christophe TEILLARD

Membres : Françoise CASTEL, Bruno GAILLARD, Antoine GROS, Gaëtan PERRON et Jean-François POUPON

COMMISSION FINANCES

Vice-président : Maurice MARECHAL

Membres : Yann BERTHILLIER, Didier CHARVET, Bruno BUIRON et Christophe TEILLARD

AFFAIRES SCOLAIRES + CENTRE DE LOISIRS

Vice-président : Didier CHARVET

Membres : Yann BERTHILLIER, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON et Christophe TEILLARD

Délégué conseil d'école : Didier CHARVET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Responsable : Patrick BAVOUX, Le Maire

3 Titulaires : Bruno BUIRON, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD

3 Suppléants : Didier CHARVET, Bruno GAILLARD et Jean-François POUPON

COMMISSION MAISON RETRAITE - MARPA

Déléguée titulaire : Laurence BORNEAT

Délégué suppléant : Patrick BAVOUX

DELEGUE de la DEFENSE

Délégué : Didier CHARVET

DELEGUE CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée élue : Françoise CASTEL

Représentante du personnel : Christelle MOREL

DELEGUE AMBROISIE

Déléguée élue : Christophe TEILLARD

Représentant du personnel : François PONTUS

PROGRAMME DORTHAN AVEC OPERATION HAISSOR

Délégués : Bruno BUIRON, Françoise CASTEL et Jocelyne GAILLETON

ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Maire explique le rôle de chaque structure intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder à l'élection des délégués chargés de représenter la Commune au sein des différentes structures intercommunales :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN

1 Délégué titulaire : Antoine GROS

1 Délégué suppléant : Jean-François POUPON

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN SEVRON-SOLNAN

2 Délégués titulaires : Patrick BAVOUX et Antoine GROS

2 Délégués suppléants : Jocelyne GAILLETON et Christophe TEILLARD

SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT

2 Délégués titulaires : Maurice MARECHAL et Jean-François POUPON

2 Délégués suppléants : Patrick BAVOUX et Bruno GAILLARD

SIVOS

2 Délégués titulaires : Laurence BORNEAT et Christophe TEILLARD

2 Délégués suppléants : Didier CHARVET et Christelle GLASSON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Président : Patrick BAVOUX

4 Elus municipaux : Françoise CASTEL, Bruno GAILLARD, Jocelyne GAILLETON et Jean-François POUPON

ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITE CONSULTATIF DE BENY

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Le Maire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir : sergent, caporal, 1ere classe.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Commune de Bénvy :

Président : Le Maire, Patrick BAVOUX

3 Délégués titulaires : Bruno BUIRON, Maurice MARECHAL et Christophe TEILLARD

2 Délégués suppléants : Didier CHARVET et Bruno GAILLARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier des services fiscaux de l'Ain du 07 avril 2014 qui précise que, conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, « ... la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et

que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux... ».

Le Conseil Municipal doit présenter une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, parmi lesquels six titulaires et six suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE et **PROPOSE** les candidats en annexe aux fonctions de commissaire à la commission communale des impôts directs

TAXE D'AMENAGEMENT ET DES EXONERATIONS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Le Maire donne lecture de la délibération du 09 novembre 2011 et indique que pour financer les équipements publics de la commune, cette taxe d'aménagement créée depuis le 1^{er} mars 2012 remplaçait la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1, R. 331-1 et R. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal, et à compter du 1^{er} janvier 2015,

DECIDE d'exonérer par cette délibération :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du PLAI,
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

INDIQUE que la présente délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE POUR LE BATIMENT GARAVAND ET L'ECOLE : INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE ET DU SYSTEME DE DESENFUMAGE

Monsieur le Maire

- annonce que le contrat de maintenance des installations de détection incendie et du système de désenfumage auprès de l'entreprise CHUBB pour le bâtiment Garavand est échu au 1^{ER} avril 2014 et celui de l'école au 1^{er} janvier 2014.
- indique que la vérification (école + Garavand) pour l'année 2014 a été réalisée.
- présente la nouvelle proposition de contrat de l'entreprise CHUBB regroupant les deux anciens en un seul à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 594 € TTC (bâtiment Garavand : 311.15, école : 282.85) correspondant à une visite annuelle,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat de CHUBB SECURITE pour la maintenance des installations de détection incendie et vérification du système de désenfumage pour les bâtiments Garavand et de l'école avec effet au 1^{er} janvier 2015, et jusqu'au 31 décembre 2008 inclus

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL CLOE

Le Maire :

- informe l'assemblée qu'en 2009, il y a eu l'acquisition informatique du centre de loisirs d'un ordinateur portable auprès de MICRONOV et d'un logiciel de gestion auprès de la société LIGER
- que le contrat de maintenance est échu au 31 décembre 2014,
- donne lecture du nouveau contrat pour un montant de 750€ TTC.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat du logiciel de gestion CHLOE d'une durée de 3 ans et à compter du 1^{er} janvier 2015 auprès de l'entreprise LIGER.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

CANTINE SCOLAIRE DE BENY

1°) Reversement participation au salaire de la cantinière

Le Maire :

- ✚ présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire pour l'exercice 2013-2014.
- ✚ rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire de Bénny verse chaque année une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, le montant est de 13 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le versement d'un montant de 13 200 euros au titre de la participation au salaire de la cantinière,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant

2°) Tarifs au 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal décide que le prix du repas au 1^{er} janvier 2015 sera de 3,40 € pour les enfants, soit une hausse de 0,15 € et pour les adultes au prix de 4,70 € soit une augmentation de 0.20 €.

3°) Effectifs.

Depuis la rentrée les effectifs sont à la hausse soit 20 % de plus que la rentrée dernière soit une moyenne de 70-72 repas compris avec les adultes.

Il est noté une baisse le mercredi (environ 20 enfants présents) par rapport au sondage effectué (36 avaient répondu favorablement). Le conseil municipal charge Didier CHARVET d'en faire part lors de la prochaine réunion du conseil d'école.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A MME MOREL-PACLET COLETTE, RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.313 du 02/03/1982 et du décret 82.979 du 19/11/1982, un arrêté interministériel en date du 16/09/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il indique en outre que cette indemnité, qui prend pour base les dépenses budgétaires des sections de fonctionnements et d'investissement constatés au titre des trois dernières années, sera révisable chaque année.

Il souligne que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable effectivement fournies par le receveur ont un caractère facultatif et qu'elles justifient l'allocation de cette indemnité.

Il précise enfin que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante à compter du 10 octobre 2014, il convient de délibérer sur le versement de cette indemnité à compter de cette date, ainsi que sur le versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que les prestations de conseil et d'assistances effectuées par Madame MOREL-PACLET Colette en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ont un caractère facultatif.

DECIDE d'attribuer à Madame MOREL-PACLET Colette à compter du 10 octobre 2014 :

- l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part du courrier de la trésorerie du 02 septembre 2014 signalant des erreurs d'imputations dans la tenue des comptes.

En effet des subventions ont été imputées sur de mauvais comptes : 1331 et 1338 au lieu des comptes 1341 et 1348.

Une délibération avait été prise le 26 septembre 2013 pour régularisation mais aucune écriture n'avait été passée.

En conséquence, il est nécessaire de reprendre une délibération et de passer les écritures sur l'exercice 2014 afin de faire les rectifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : Augmentation du compte 1331 pour un montant de 5 072.47 €
Augmentation du compte 1338 pour un montant de 7 622.11 €

RECETTES : Augmentation du compte 1341 pour un montant de 5 072.47 €
Augmentation du compte 1348 pour un montant de 7 622.11 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

AIN HABITAT : Un rappel est donné à l'ensemble des membres concernant la convocation du jeudi 30 octobre à 10 h 30 ou il sera effectué la visite du chantier et au test de perméabilité à l'air pour l'opération « Dorthan » : 17 logements passifs dont 5 logements Haissor

STAGE PETITE ENFANCE : Une demande de stage d'une durée de 7 semaines a été sollicitée par Coralie MAYER. La Directrice de l'école a donné son accord et le tuteur sera Maryvonne YONNET.

STAGE FORMATEUR DE PSE (Premier Secours en Equipe) : Le Maire informe que lors de la séance du conseil municipal du 10 juin 2014, le conseil municipal avait validé la formation à l'agent Mélissa MARGUIN, pompier concernant divers dates (27 juin, 12 septembre, du 17 au 21 novembre et du 8 au 12 décembre). Le Maire indique que l'agent a effectué la formation du 27 juin et par courrier ne souhaite pas continuer.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 14 OCTOBRE : Didier CHARVET donne le compte rendu et indique les effectifs de la rentrée soit 85 élèves. (10 en petite section, 6 en moyenne section, 13 en grande section, 10 en CP, 10 en CE1, 11 en CE2, 11 en CM1 et 14 en CM2).

Les différents projets pour cette année : visite de la caserne des pompiers de Bourg en Bresse, attestation premiers secours, permis piéton, mise en place de l'attestation première éducation à la route, le bilan de la classe découverte éco-citoyenneté qui a eu lieu du 22 au 26 septembre à Sausset-Les-Pins, la pratique du chant choral et promouvoir la citoyenneté en connaissant l'histoire récente de son pays et sa région, le vote du règlement intérieur, le bilan de coopérative scolaire, un point a été donné sur les TAP...

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Suite à l'invitation de la Commune de Pirajoux, la cérémonie sera avancée à 9 h 30.

ASSOCIATIONS : Tous les présidents d'associations ainsi que le conseil municipal sont conviés le mercredi 29 octobre à 19 h afin d'établir le calendrier des manifestations 2015.

COMMISSION VOIRIE : Réunion prévue le jeudi 23 octobre

COMMISSION BATIMENT : Réunion prévue le mardi 28 octobre

REPAS ELUS + PERSONNEL : Il est fixé au vendredi 12 décembre 2014. Didier CHARVET et Yann BERTHILLIER sont désignés pour l'organisation.

CAR'HIBOU ET CARAM'BOLE : Yann BERTHILLIER est proposé pour faire partie du conseil d'accueil des jeunes enfants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY : Il est demandé de réfléchir à une idée pour l'animation des sentiers de randonnées.